

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 21 des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025 portant fixation du statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la ville de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er} – Un concours pour l'accès au corps des maîtres de conférences des établissements d'enseignement supérieur de la ville de Paris dans la discipline « urbanisme, mobilité, transports » sera ouvert pour 1 emploi.

Article 3 – Les candidat·e·s pourront s'inscrire sur <https://travaillerpourparis.paris.fr> du 2 décembre 2025 au 2 février 2026 inclus.

Article 4 - La composition du comité de sélection sera fixée par délibération du conseil d'administration de l'école des ingénieurs de la ville de Paris.

Article 5 – Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27/11/2025

Pour la Maire et par délégation,

Christelle GODINHO
Sous directrice des compétences

